

24) Commission de Contrôle des terrains d'implantation des équipements scolaires et sportifs.

Le Maire : Je viens de recevoir un extrait du procès-verbal des délibérations de la Commission de Contrôle des terrains d'implantation des équipements scolaires et sportifs qui a émis un avis favorable à l'acquisition par la Commune de Saint Denis des terrains suivants :

- Terrain DELISLE à la Montagne, au prix de 1.000.000. de fr CFA.
- Terrain LORANS à la Montagne, au prix de 6.000.000. -"-
- et à l'implantation d'un collège polyvalent de premier cycle sur un ensemble de terrains formant une superficie totale de 4 ha, 38 a 86 ca, appartenant partie à la Curatelle aux Successions et Biens Vacants et partie à divers, dont la Commune poursuit l'acquisition par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique?

Cette implantation doit avoir lieu demain. Je convie les Conseillers qui seraient intéressés, à y assister.